

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 22 avril 2024**

Envoyé en préfecture le 30/04/2024
Reçu en préfecture le 30/04/2024
Publié
ID : 001-210103834-20240422-20240406-DE

N°2024-04-06

Date de convocation : 17/04/2024

Date d'affichage : 17/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur MANCINI Cédric, Maire

Nombre : 19

Présents : 15

Conseillers en exercice : 19

Votants : 18 (15+3 pouvoirs)

Pouvoirs : Mme JACQUET Aurélie pouvoir à Audrey CALLY, M. MINASSIAN Guy pouvoir à M. Cédric MANCINI, Mme FLUTET Catherine pouvoir à Charlène ROSERAT

Absent excusé : M. Clément CHAVET

ETAIENT PRESENTS : M. MANCINI Cédric, maire

M. MINASSIAN Guy pouvoir

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

M. RUEZ Quentin

Mme DESBOS Blandine

M. POTIN Fabien

Mme DUPAYRAT Sophie

Mme CALLY Audrey

~~Mme JACQUET Aurélie pouvoir~~

Mme ANTON Dorothée

M. PISTRE Thierry

M. VAN DORT Didier

~~M. GOURMAND Johann excusé~~

M. CHAUDET Pierre

Mme ROSERAT Charlène

M. GILLET Bernard

M. FROGET Bruno

M. CHAVET Clément

M. FLUTET Catherine pouvoir

Secrétaire de séance : M. RUEZ Quentin et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

OBJET : PRIX location en semaine salle Espace du Vieux Jonc

Monsieur le Maire informe qu'il faut prévoir des locations en semaine pour la salle Espace du Vieux Jonc, suite à des demandes reçues en mairie.

Rappelle les prix des locations en week-end, et prévoit la somme de 250€ pour une location en journée pour : les entreprises et les particuliers varaxois ou non.

Un RIB sera demandé faisant office de caution (caution 1 500€)

Après avoir écouté, l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal accepte à **l'unanimité**, le prix de 250€ la journée, comme indiqué ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Maire, Cédric MANCINI



Signé par : Cédric MANCINI
Date : 30/04/2024
Qualité : Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 22 avril 2024**

N°2024-04-10

Date de convocation : 17/04/2024

Date d'affichage : 17/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur MANCINI Cédric, Maire

Nombre : 19

Présents : 15

Conseillers en exercice : 19

Votants : 18 (15+3 pouvoirs)

Pouvoirs : Mme JACQUET Aurélie pouvoir à Audrey CALLY, M. MINASSIAN Guy pouvoir à M. Cédric MANCINI, Mme FLUTET Catherine pouvoir à Charlène ROSERAT
Absent excusé : M. Clément CHAVET

ETAIENT PRESENTS : M. MANCINI Cédric, maire

~~M. MINASSIAN Guy-pouvoir~~

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

M. RUEZ Quentin

Mme DESBOS Blandine

M. POTIN Fabien

Mme DUPAYRAT Sophie

Mme CALLY Audrey

~~Mme JACQUET Aurélie-pouvoir~~

Mme ANTON Dorothée

M. PISTRE Thierry

M. VAN DORT Didier

~~M. GOURMAND Johann excusé~~

M. CHAUDET Pierre

Mme ROSERAT Charlène

M. GILLET Bernard

M. FROGET Bruno

M. CHAVET Clément

~~M. FLUTET Catherine pouvoir~~

Secrétaire de séance : M. RUEZ Quentin et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

OBJET : VOTE SUBVENTIONS COMMUNALES – année 2024

Madame Blandine DESBOS, adjointe rappelle qu'elle a reçu deux subventions émanant d'associations de Saint Paul de Varax.

Le comité de fêtes et l'association ARESPAX ont sollicité une subvention auprès de la commune, l'une pour subvenir aux besoins du tir d'artifice pour la somme de 750€ l'autre pour une aide sur la communication pour la somme de 400€

Après avoir écouté l'exposé de Madame DESBOS, adjointe, le conseil municipal vote à l'unanimité ces deux subventions.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Maire ~~Cédric MANCINI~~



Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :

Signé par : Cédric MANCINI
Date : 29/04/2024
Qualité : Maire